

ALERTE

**36 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
25 collectifs locaux répartis dans 13 régions.**

Communiqué de presse Pas de trêve pour la lutte contre l'exclusion !

Paris, le 2 juin 2006

Le collectif Alerte a été reçu le 5 mai par le Premier Ministre pour préparer les décisions du Comité interministériel du 12 mai. Alerte a été sensible à l'écoute et au dialogue engagé avec le Premier Ministre.

Parmi les mesures finalement annoncées, l'expérimentation locale du droit au logement opposable apparaît particulièrement importante et positive aux yeux d'Alerte. Cependant, la mesure ne va pas aussi loin que les propositions faites par le collectif. Même regret pour l'expérimentation du contrat unique d'insertion qui aurait gagné à être élargi. Le collectif regrette aussi que rien n'ait été fait pour améliorer la CMU, ou pour y inclure l'aide médicale d'Etat.

Enfin, le collectif Alerte s'inquiète des contradictions constatées dans les politiques publiques : est-il cohérent et efficace de prendre des mesures sociales d'un côté, et de les contredire de l'autre ? A titre d'exemple, le projet de loi sur l'immigration va notamment mettre de nombreuses personnes à la rue, et les députés sont tentés de rogner l'article 55 de la loi SRU. Des reculs que le collectif Alerte juge graves et inacceptables.

L'annonce d'une expérimentation locale du droit opposable au logement est une avancée intéressante, mais le Premier Ministre ne répond pas pleinement à l'attente des associations, qui demandent l'inscription de ce droit dans une loi, et la programmation de sa mise en œuvre. Le collectif Alerte demande que l'expérimentation soit très encadrée, évaluée avec les personnes concernées et que l'Etat reste garant du droit au logement. Il ajoute que les conditions et le calendrier de sa mise en œuvre doivent être définis en lien avec le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées que le Premier Ministre s'est engagé à recevoir sans délai.

Le Premier Ministre a également décidé d'expérimenter localement un contrat unique d'insertion qui remplacerait le CIRMA et le contrat d'avenir. Il s'agit là d'un premier pas positif de simplification administrative. Mais les associations veulent aller plus loin : elles proposent un contrat unique accessible à toutes les personnes en difficulté sociale - et non pas aux seuls bénéficiaires de minima sociaux-, et qui engloberait d'autres contrats, notamment le CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Le collectif Alerte indique qu'il sera vigilant à ce que les expérimentations ne remplacent pas les décisions, et qu'il veillera à ce que le droit opposable au logement et le contrat unique d'insertion soient généralisés par la loi si les évaluations sont positives. La lutte contre la pauvreté ne peut prendre aucun retard ; les expérimentations doivent commencer au deuxième semestre 2006.

Les associations se félicitent de la décision du Gouvernement d'aboutir avant la fin de l'année à une liste d'indicateurs de mesure de la pauvreté. Ils permettront de se donner les moyens de se fixer des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté, ce qui est positif sous réserve que de tels objectifs n'affaiblissent pas le soutien des personnes et familles les plus fragilisées par la grande pauvreté. Alerte est prêt à contribuer, en particulier dans les instances où les associations membres siègent, à la recherche des indicateurs pertinents.

Elles demandent que les mesures décidées par le Comité interministériel trouvent leur traduction financière dans la loi de finances pour 2007, afin que l'annonce puisse se transformer en résultat effectif.

Contacts presse

Elisabeth Piquet – 01 53 36 35 06 – epiquet@uniopss.asso.fr
Bruno Grouès – 01 53 36 35 47 – bgroues@uniopss.asso.fr

ALERTE

**36 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
25 collectifs locaux répartis dans 13 régions.**

Coordination et animation du collectif Alerte national

Uniopss - 133 rue Saint Maur – 75541 Paris cedex 11 - Bruno Grouès : 01 53 36 35 47 – bgroues@uniopss.asso.fr
www.uniopss.asso.fr

Liste des associations membres du collectif ALERTE

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) ; Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) ; Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ; Amicale du Nid ; Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs (CCSC) ; Droits d'Urgence ; Emmaüs France ; Familles Rurales Fédération Nationale ; Fédération de Comités et d'Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE) ; Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) ; Fédération Entraide Protestante ; Fédération française des Banques Alimentaires (FFBA) ; Fédération Française des Equipes Saint-Vincent ; Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) ; Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage) ; Fédération Nationale des Centres Pact-Arim ; Fédération Vacances et Familles ; Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés ; Fondation Armée du Salut ; Fonds Social Juif Unifié (FSJU) ; France Terre d'Asile ; La Raison du plus Faible ; Les petits frères des Pauvres ; Les Restaurants du Cœur ; Médecins du Monde ; Mouvement ATD Quart Monde ; Secours Catholique ; Société de Saint-Vincent-de-Paul ; Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) ; Union des foyers et services pour jeunes travailleurs (UFJT) ; Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFO) ; Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) ; Union nationale ADMR ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS).